

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de juillet 2015 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 6 juillet 2015 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Marie-Paule Caron, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire suppléant Jean St-Louis, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 162-15

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après avoir enlevé à l'item 8 «Secteur voirie» le point «Assainissement des eaux (mandat Techni-Consultant)».

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 163-15

ADOPTION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE - 1ER JUIN 2015

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 1er juin 2015;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1er juin 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 164-15

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-Trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

SUITE ITEM

«RÉS. 164-15/APPROBATION - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER»

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 521,089.00 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire **CPTLT2015\07**.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

MAIRE SUPPLÉANT

Rés. 165-15

NOMINATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal nomme monsieur le conseiller Jonathan Pilon, Maire suppléant pour la période du 13 au 17 juillet 2015 en remplacement de monsieur le conseiller Jean St-Louis déjà nommé par la résolution no 194-13 adoptée à la séance régulière du 11 novembre 2013, Monsieur St-Louis ne pouvant assumer cette fonction durant cette période.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

Du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec, un accusé de réception concernant une demande d'autorisation de la municipalité pour l'installation de conduites d'aqueduc sur la rue Lise.

De Francine et Serge Lamothe, une lettre de remerciements pour la collaboration de la municipalité à leur soirée de fin d'année le «Shawi-Danse» qui a eu lieu le 2 mai dernier et félicitent également la municipalité pour l'organisation de l'activité «Le déjeuner du Maire».

De L'UPA Maskinongé, une lettre de remerciements pour la collaboration de la municipalité à titre de généreux partenaire lors de la 27e édition de la Soirée des sommets qui s'est tenue le 25 avril dernier soulignant la réussite des entreprises agricoles.

De la Fondation du CSSS de l'Énergie, une lettre de remerciements pour la collaboration de la municipalité, spécialement madame Céline Lemay, Directrice des Loisirs, concernant la randonnée de l'Énergie-Peinture Boomerang.

De la MRC de Maskinongé, un avis public concernant une modification de l'heure de la réunion du comité administratif du 4 juin 2015.

De la MRC de Maskinongé, une copie certifiée conforme de la résolution no 114-05-15 concernant le tarif à payer au service d'ingénierie pour la supervision de la ressource «Cours d'eau».

SUITE ITEM «CORRESPONDANCE

De la MRC de Maskinongé, une copie certifiée conforme de la résolution no 123-05-15 concernant l'appui de la MRC au projet d'agrandissement de l'École Sainte-Marie.

Du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, une lettre pour informer la municipalité concernant l'annonce d'un appel de projets «Mission Qualité», nouveau programme pour les besoins en aménagement des bibliothèques publiques membres du Réseau Biblio.

CAMION 10 ROUES

Rés. 166-15

ACHAT

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal autorise l'achat d'un camion dix (10) roues au montant de 15,500.00 \$ + taxes ainsi que l'achat de pneus au montant de 2,896.00 \$ + taxes pour les besoins du secteur de la voirie. Il autorise également la Secrétaire-Trésorière à affecter de l'excédent de fonctionnement non affecté le montant nécessaire pour couvrir ces frais.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SECTEUR VOIRIE

PANNEAUX DE SIGNALISATION

SOUSSIONNAIRES

Groupe Signalisation : 2,211.92 \$ + taxes
Signotech inc. : 2,445.99 \$ + taxes

Rés. 167-15

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de Groupe Signalisation au montant de 2,211.92 \$ + taxes concernant l'achat de panneaux de signalisation. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Rés. 168-15

AUTORISATION - OCTROI D'UN CONTRAT

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat au plus bas soumissionnaire sur invitation écrite pour l'achat, le reconditionnement et la pose de glissières de sécurité pour un montant entre 8 000 \$ et 9 500 \$ taxes nettes pour le Chemin des Laurentides et entre 15 000 \$ et 20 000 \$ taxes nettes pour le reste du territoire de la municipalité selon les priorités établies par le Directeur des Travaux Publics.

Le Conseil municipal autorise également la Secrétaire-Trésorière à affecter du Fonds local - Réfection et entretien de certaines voies publiques, constitué en raison de la présence de carrières dans le Chemin des Laurentides, un montant à la dépense pour les glissières de sécurité du Chemin des Laurentides.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Le Maire suppléant, monsieur Jean St-Louis, expose la situation concernant l'avancement du projet d'assainissement des eaux, la nécessité du plan d'intervention et les problématiques d'interconnexions des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux.

**SOUSSIONS NETTOYAGE & INSPECTION PAR CAMÉRA
CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIALES**

Rés. 169-15

REFUS DES SOUSSIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal refuse les soumissions par invitation écrite obtenues suite au processus découlant de la résolution #117-15 du 4 mai 2015 concernant le nettoyage et l'inspection par caméra des conduites d'égouts sanitaires et pluviales. Ces dernières étant supérieures à 100,000.00 \$, les règles de gestion contractuelle auxquelles la municipalité est soumise exigent qu'un appel d'offres public soit fait dans un tel cas. Le Conseil municipal souhaite donc remettre le sujet à l'ordre du jour suite à l'ouverture des soumissions publiques.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 170-15

DEMANDE DE SOUSSIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal confirme son approbation à la poursuite du processus de demande de soumissions concernant le nettoyage & inspection par caméra des conduites d'égouts sanitaires et pluviales via un appel d'offres public.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE

ST-BONIFACE-DE-SHAWINIGAN (HLM)

Rés. 171-15

MODIFICATION RÉSOLUTION NO 112-15

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal modifie la résolution no 112-15 adoptée à la séance régulière du 4 mai 2015 concernant l'acceptation des états financiers 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de St-Boniface-de-Shawinigan (HLM) en remplaçant le montant de «**6,101.00 \$**» par «**5,615.00 \$**».

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

EMBAUCHE ÉTUDIANT (E)

Rés. 172-15

MODIFICATION RÉSOLUTION NO 158-15

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal modifie la résolution no 158-15 adoptée à la séance régulière du 1er juin 2015 concernant l'embauche de l'étudiante madame Anne-Sophie Blais en remplaçant le montant de «**1.00 \$**» par «**2.00 \$**».

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CONGRÈS FQM 2015

Rés. 173-15

INSCRIPTION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise l'inscription de monsieur le Maire, Claude Caron et des conseillers (ère) madame Marie-Paule Caron, Jean St-Louis et Louis Lemay au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui aura lieu du 24 au 26 septembre 2015 pour un montant de 2,780.00 \$ + taxes.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT #401 (CARRIÈRES)

Monsieur le conseiller Louis Lemay donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement modifiant le règlement no 401 concernant les carrières.

SERVICE INCENDIE

Rés. 174-15

NOMINATION D'UN LIEUTENANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal autorise la nomination de monsieur Michaël Tremblay, pompier à temps partiel, comme lieutenant pour le Service des Incendies de la municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 175-15

DÉMISSION D'UN POMPIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal accepte la démission en raison d'un manque de disponibilité de monsieur Marc Lévesque à titre de pompier à temps partiel du Service des Incendies de la municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DIRECTEUR DE L'URBANISME

Rés. 176-15

EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal embauche monsieur Mathieu Pronovost, à titre de Directeur de l'urbanisme à partir du 13 juillet 2015.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

• DÉBROUSSAILLAGE

Monsieur le conseiller Michel Perron porte à l'attention de ses collègues certains besoins concernant le débroussaillage des abords de quelques chemins de la municipalité.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Rés. 177-15

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit ajournée au jeudi le 9 juillet 2015 à 19.00 heures.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-Trésorière